

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE SAINT PERE SUR LOIRE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

1. Identification de la collectivité territoriale délégante

Mairie de Saint Père sur Loire
19 route de Paris
45600 Saint Père sur Loire
Téléphone : 02 38 36 21 84
Télécopie : 02 38 36 53 67
Courriel : saintperesurloire@wanadoo.fr

2. Procédure de passation

Convention de délégation de service public conclue en application des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La procédure sera une procédure ouverte :

Les candidats sont informés qu'ils devront remettre simultanément leurs dossiers de candidatures et leurs offres.

Pour ce faire, les candidats intéressés par le présent avis de publicité devront envoyer une demande de participation entre la date de parution du présent avis et la date limite indiquée au § 15 ci-dessous.

Ils recevront alors un dossier de consultation contenant un règlement de consultation et un projet de convention.

Dans un premier temps, la commission de délégation de service public de la collectivité ouvrira les dossiers de candidatures et, après analyse, établira la liste des candidats admis à présenter une offre.

Dans un deuxième temps, la commission ouvrira les dossiers d'offres des candidats admis à présenter une offre, procédera à leur analyse et rendra un avis.

Au vu de cet avis, le Président du syndicat décidera d'engager la négociation avec le(s) soumissionnaire(s) de son choix.

L'assemblée délibérante sera saisie par le Président pour le choix du délégataire.

3. Objet de la consultation

Le contrat aura pour objet l'exploitation du service public d'assainissement collectif de Saint Père sur Loire.

Classification CPV : 90114000-9

4. Décomposition en lots

Non

5. Variantes

Les variantes sont autorisées.

6. Caractéristiques essentielles de la délégation de service public

Principales données du service :

- 1 station d'épuration de 2000 EH
- 7 postes de relèvement
- 7.83 km de réseaux
- ~ 550 branchements
- 576 usagers facturés

Nature de la convention :

Contrat de délégation de service public sans compensation financière forfaitaire.

La rémunération du délégataire est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service, le délégataire trouvera l'intégralité de ses recettes dans le prix de l'assainissement. Il sera autorisé à percevoir une part proportionnelle au nombre de m³ traités.

7. Durée de la convention

Le contrat de délégation de service public prendra effet le 01 juillet 2016 pour s'achever le 31 décembre 2028, la durée du contrat sera de 12 ans et 6 mois.

8. Lieu d'exécution de la délégation de service public

Commune de Saint Père sur Loire.

9. Type d'entreprise ou de groupement d'entreprises

Les candidats peuvent se présenter en qualité de candidats individuels et/ou en qualité de membres d'un groupement.

En cas de groupement d'entreprises, le groupement devra être solidaire.

En cas de groupement, les documents mentionnés au § 12 devront être fournis par chacun des membres.

10. Modalités de présentation des demandes de participation

Les demandes de participation devront être rédigées en français sur papier libre.

Elles devront être transmises en un (1) exemplaire à l'adresse indiquée au § 1.

Elles devront être transmises par voie postale entre la date de parution du présent avis et la date limite indiquée au § 15 ci-dessous.

La transmission des demandes de participation par voie électronique et par télécopie est autorisée.

11. Modalités de présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres devront être rédigées en français sur papier libre.

L'unitaire monétaire utilisée devra être l'EURO.

Le dossier de candidature devra être remis en un (1) exemplaire et le dossier d'offre devra être remis en deux (2) exemplaires, sur support papier.

Chaque dossier (candidature et offre) devra être remis également sur un support informatique, en intégralité.

Les modalités de présentation et le contenu des candidatures et des offres figurent dans le dossier de consultation.

12. Conditions de participation

Les candidats remettront un dossier permettant d'apprécier leurs garanties professionnelles et financières, le respect de l'obligation d'employer des travailleurs handicapés prévus aux articles L5212-1 à 4 du Code du travail, leur aptitude à assurer l'égalité de traitement des usagers et la continuité du service public.

Ces appréciations seront faites au regard des documents demandés dans le règlement de consultation.

13. Jugement des offresCritères d'appréciation des candidatures :

La Commission de délégation de service public dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles, techniques et financières, de leur respect de l'obligation des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à 4 du Code du travail, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Critères d'appréciation des offres :

Les critères d'appréciation des offres seront précisés dans le dossier de consultation (visé au § 2 ci-dessus) qui sera remis aux opérateurs ayant manifesté leur intérêt au vu du présent avis.

14. Délai de validité des candidatures et des offres :

Les candidats resteront engagés sur leurs candidatures et leurs offres jusqu'au 31 juillet 2016.

15. Date limite de réception des demandes de participation

Le 22 février 2016 à 18H00.

16. Date limite de réception des candidatures et des offres

Le 22 février 2016 à 18H00.

17. Renseignements complémentaires

Les demandes d'informations complémentaires doivent être adressées à la commune de Saint Père que Loire, au plus tard le : **17 février 2016 à 12H00.**

Les demandes devront être adressées par écrit (courrier, message électronique ou télécopie) à :

Monsieur le Maire
19 route de Paris
45600 Saint Père sur Loire
Téléphone : 02 38 36 21 84
Courriel : saintperesurloire@wanadoo.fr

Aucune information ne sera donnée oralement et aucune réponse écrite ne sera apportée à une question posée oralement.

18. Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
CS 45000
45000 Orléans

Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
CS 45000
45000 Orléans
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr.

19. Date d'envoi du présent avis au BOAMP, Le Moniteur et Marchés Sécurisés

Le 08 janvier 2016.